

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal Du 4 Septembre 2020

Membres présents : 11

Membre excusé : 0

Membre absent : 0

- ORDRE DU JOUR :**
- Désignation des membres du conseil au sein des commissions intercommunales
 - Travaux Clocher Eglise
 - Forêt – compte rendu suivi coupes
 - Convention servitude de passage conduite eau – SCI Monte au lever
 - Logement communal
 - Déclarations d'intention d'aliéner
 - Espatial – demande de terrain communal
 - Affaires diverses
 - devis déneigement
 - cimetièrre : demande reprise de concession et de caveau
 - demande de M.Gindre pour abattre un frêne
 - divers

1. Désignation des membres du conseil au sein des commissions intercommunales

Il s'agit de désigner au maximum un membre du conseil municipal pour siéger au sein des commissions intercommunales.

Assainissement, Eau Potable, Sage, Gemapi	Marie-Noëlle Duffait
Culture, Pôle associatif, Communication	aucun membre du conseil ne souhaite y participer
Economie, Agriculture, Zone d'activités	Vincent Bouhelier
Ecole, Jeunesse	Maud Farny
Déchets	Véronique Barthet-Favart
Nordique, VTT, pédestre	Jean-François Lonchamp
Finances, Administration générale	François Netillard
Bâtiments, Patrimoine, Transition Energétique	Didier Hernandez
Santé, SCOT, Aménagement du territoire	Marie-Noëlle Duffait
Tourisme	Didier Hernandez

2. Travaux Clocher Eglise

Après une visite de la société Contet-Bourotte pour choisir les tuiles, celle-ci propose des travaux supplémentaires de voligeage pour 2 832 € HT.

A voir avec Joël André sur place.

Les travaux devraient débuter le 7 septembre 2020.

3. Forêt – suivi des coupes

Monsieur Bouhelier fait un état des coupes de l'année 2020 (parcelles 4 et 9).

L'exploitation des chablis est en cours (environ 800 m³ vendus à la scierie Renaud). L'abatteuse devrait intervenir pour couper les arbres dans le communal.

Des arbres seront abattus à hauteur de Port Titi et des Chenées le 9 septembre (interdiction de stationner).

Un lot de foyard sera mis à la vente (cabane de chasse).

Un nouveau garde forestier, Monsieur Antoine Couette, a été nommé début septembre, en remplacement de Monsieur Haffner.

4. Servitude de passage conduite d'eau

La conduite d'eau communale qui alimente le lotissement Champ Veloutin passe sous le terrain de la SCI Monte au lever. Il est nécessaire de signer une servitude de tréfonds pour cette conduite souterraine.

Il s'agit de repérer la conduite et d'établir un relevé et une convention. Un devis de géomètre est présenté pour 845 € HT.

Le Conseil municipal, par 10 voix et 1 abstention, accepte de participer à hauteur de 50 % pour ces frais de géomètre.

5. Logement Communal

Monsieur Gomes et Madame Jouty ont quitté le logement communal. Suite à l'état des lieux de sortie, le Conseil accepte de rembourser la caution.

Monsieur Rouzard et Madame Marguier ont signé un bail à compter du 3 septembre 2020 pour un loyer de 790 € / mois et 50 € / mois d'avance de charges.

De petits travaux sont à réaliser et le lave-vaisselle est à remplacer.

6. Déclarations d'intention d'aliéner

- Vente d'un appartement de AS IMMO à consorts Breney : la commune ne préempte pas.
- Vente de Saintvoirin Cédric à Monnier Dominique : la commune ne préempte pas.
- Vente de la SCCV La Fermer du Lac à Accor Diag Immo : la commune ne préempte pas.
- Vente d'une parcelle de Promotion Pellegrini à M. Bernard Philippe : la commune ne préempte pas.

7. Espatial – demande de terrain communal

Monsieur le maire fait un historique des demandes de Monsieur Parrod pour acquérir un terrain communal afin de créer une plateforme pour les déchets verts.

Concernant la précédente demande, validée par le conseil sous réserve des avis de l'ONF et de la DDT, ceux-ci ont émis un avis défavorable. Cette acquisition nécessiterait une modification du PLU.

Monsieur Parrod a refait une demande pour acquérir la parcelle B95, boisée mais non-soumise au régime forestier. Le Conseil se rendra sur place.

8. Affaires diverses

- Stationnement : le maire rappelle que le PLU de la commune impose 2 places de stationnement sur l'espace privé, pour tout logement créé.
Concernant les meublés de tourisme, il est rappelé que toute création doit être déclarée en mairie. Le PLU ne prévoyant pas de réglementation spécifique pour les gîtes, le conseil décide, par 10 voix pour et 1 contre, d'imposer une place de stationnement pour les nouveaux gîtes jusqu'à 4 personnes et 2 places pour les gîtes pouvant accueillir plus de 4 personnes, sur l'espace privé du propriétaire.
- Devis déneigement : le conseil valide le devis d'Espatial pour la saison 2020-2021.
Le marché de déneigement devra être renouvelé à compter de 2021
- Cimetière : demande de Mme Vuillaume pour que la commune reprenne la concession et le caveau suite à l'exhumation des membres de sa famille : refus du conseil.
- Demande de Monsieur Gindre pour abattre un frêne qui gêne la vue sur Monte au Lever depuis la route de St-Point-Lac. Refus du conseil.
- La Commune a été classée en état de catastrophe naturelle suite à la sécheresse 2019.

- Syndicat des eaux des tereaux : Mme Duffait a été élue présidente du syndicat. Monsieur Dhoutaut a proposé la visite de la station aux nouveaux membres du syndicat le 5 septembre à 10 h.
- Demande pour envoyer le compte-rendu du conseil par mail aux habitants de la commune. Accord du conseil.
- Sont évoquées les difficultés de stationnement au niveau de la plage cet été et le problème des camping-cars sur tout le territoire de la commune.

La séance est levée à 23 h
Les Grangettes, le 7 septembre 2020.

Le Maire,

